



Lyon, le 24 juin 2020

Bureau du 30/06/20

Présents : Jacqueline Blondel, Lucien Seldran, Cyril Colombon, Bernard Prospéri, Thomas Dubreuil.

Excusés : Jean-Paul Hostert, Jean-Michel Favre

Assiste : Jean-Luc Guillot

I- Élections du Bureau

Il est actuellement constitué de :

- Jacqueline Blondel Présidente
- Thomas Dubreuil Vice-Président
- Jean-Paul Hostert Trésorier
- Bernard Prospéri Secrétaire
- membres : Lucien Seldran, Jean-Michel Favre et Cyril Colombon

- Selon l'article 14 des statuts:

Le comité directeur élit parmi ses membres, à bulletin secret si au moins un membre le demande, un bureau composé au minimum 4 membres qui en son sein élit :

- 1) Un-e- président-e- ; Bernard Prospéri
- 2) Un-e- secrétaire ; Jacqueline Blondel
- 3) Un-e- trésorier-e- ; Jean-Paul Hostert
- 4) complété d'autant de membres qu'il y a de sections en activités afin que chaque section soit représentée. Si une section n'est pas représentée, la place est laissée vacante.
- Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.
Les membres du bureau doivent être des ayants droit.
- Les membres sortants du bureau sont rééligibles.
-

Après ce rappel de cet article des statuts de l'association,

- Il est donc procédé à l'élection du bureau poste par poste à main levée (personne ne demandant le bulletin secret).

- Bernard Prospéri est élu Président(e) à l'unanimité des présents.
- Jean-Paul Hostert est élu Trésorier à l'unanimité des présents.
- Jacqueline Blondel est élu Secrétaire à l'unanimité des présents.
- Le Président donne délégation à Cyril Colombon pour la communication interne et externe du 31/08/20 au 31/08/21 et de la recherche des partenaires.
- à Jean-Michel Favre et Lucien Seldran deux chargés des locaux (gérer le stockage et état des immobilisations) du 31/08/20 au 31/08/21.
- à Thomas Dubreuil chargé de relation avec la direction du Patrimoine du 31/08/20 au 31/08/2021

Ce bureau prendra ses fonctions au 1er septembre 2020

II- Préparation de L'assemblée Générale de septembre 2020

Une entrevue avec Mme Melmoux s'est déroulée le 29/06/20 où un point complet de la situation a été réalisé. G:\AA-GOURGUILLONNAISE\gourgui en instance\melmoux\CR_reunion_20200629.docx

Suite aux élections Municipales du 28 juin 2020 qui ont engendré une nouvelle majorité à la tête de la Métropole, il sera préparé un dossier présentation aux élus pour septembre 2020 où les différentes propositions d'évolution de la Gourguillonnaise seront soumises.

III- fonctionnement de l'association :

- Planning des sections et des activités H:\AA-GOURGUILLONNAISE\AA-GOURGUILLONNAISE\GESTION SIEGE\Planning et stock\planning prévisionnel 20-21 occupation salles OR.xls
- les partenaires, les tarifs des indemnités
H:\AA-GOURGUILLONNAISE\partenariats 20-21\partenaires .xls
- les écritures comptables des sections (Arts et déco, Arts de Rue) restent à intégrer dans Cegid. Il manque pour les Arts de Rue les justificatifs et pour les Arts et déco l'ensemble des pièces comptables.
- Jean-Paul Hostert a demandé aux sections dont les comptes faits ont un état de trésorerie supérieur à 2000€ la possibilité de remonter de la trésorerie au niveau du compte du siège comme les experts comptables l'ont demandé lors de l'AG de mars 2020
- Il a communiqué une situation financière de la Gourguillonnaise au 29 juin 2020 qui fait un état de 58 061,61€ pour l'ensemble des comptes .

IV- Questions diverses

Plusieurs demandes d'utilisation des locaux sont arrivées au siège.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur leur faisabilité.

- Suite à au rendez-vous du 18 juin dernier : Célia Charpentier propose à notre association dès septembre prochain des cours les lundi à 18h30 et vendredi à 14 heures pour la création de Mandalas originaux et créatifs.

Il sera demandé au responsable de la section Arts et Déco s'il souhaite intégrer cette activité dans sa section (Bernard Prospéri se charge de se dossier) sinon il sera suggéré une indemnisation pour l'utilisation des locaux

- accueil d'une batucada une fois par semaine de 19h à 21h30

le lundi de préférence ? , le bureau se prononce contre en raison de la nuisancé sonore que cette activité peut occasionner pour le voisinage.

- Collaboration EM7 Lyon : le bureau propose d'étudier cette saison comment se déroule le rapprochement dans un premier temps avec des actions communes.

- accueil d'une Cie de Théâtre en résidence le jeudi soir : Il leur sera proposé de répéter à Paul-Bert car le théâtre de la Gourguillonnaise est souvent pris par des répétitions le jeudi soir. Toutefois, Bernard Prospéri a eu également une demande de José Lémus pour donner des cours le jeudi soir, il prendra donc attache avec pour trouver la meilleure solution.

- Une rencontre avec l'ensemble musical l'Odysée et Arfi s'est déroulée ce 30 juin pour les accueillir une fois par semaine sur l'année en journée. Ils sont également intéressés par les 600m² libérés par la Gourguillonnaise qui pourraient être une solution pour en faire un espace culturel. Il est donc envisagé de monter un dossier dans ce sens pour une présentation aux élus du Grand Lyon et de la Ville de Lyon dans les meilleurs délais

L'école de musique du 7ème arrondissement souhaite le 10/10/2020 une grande partie des locaux pour l'organisation d'une journée sur la Musique Ancienne. Le bureau donne son aval et propose que le tarif des indemnités soit appliqué. Néanmoins comme nous sommes amenés à travailler ensemble dans le futur, il peut leur être octroyé une réduction.

Elisabeth Herbepin propose d'organiser des concerts de musique novembre et/ou mars.

Le bureau donne son accord et Cyril Colombon proposera deux solutions soit une indemnité calculée sur les 40% de la billetterie avec un minimum de 200€ et la possibilité de répéter un soir ou une indemnité de 150€ par soirée

-location Bar le 18/07 soirée veillée commémorative. Le bureau se prononce contre en raison du caractère religieux.

Séance levée à 19H55

Le Secrétaire,
Bernard Prospéri

La Présidente,
Jacqueline Blondel